Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260414-2026030904B-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 10
Votants : 10

Délibération n°2026003096_05

L'an Deux Mille vingt-six.
le 9 mars 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2026
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM, HUGUENIN Hervé DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean., KERAVAL Jean-Paul, ALLAIN Mikaël., CASPAR Sandrine,
Absents : JAOUEN Virginie, Mr LE GALL Lionel.
Secrétaire de séance : Emmanuel Le Roy

5. Objet : Affectation du résultat :

Rapporteur : Madame le Maire.

Madame Le Maire présente le résultat de l'exercice 2026 : 31 997.43 €, puis rappelle les résultats antérieurs reportés : 88 963.32 €, Soit un montant de 120 960.75 € pour le Fonctionnement.
Elle détaille ensuite le solde d'exécution de la section d'investissement qui est de : 100 488.25 €
(le solde des RAR est de 60 318.68 €).
Madame Le Maire propose donc d'affecter le résultat de la façon suivante :

1) 95 960.75 € en investissement (compte 1068)
2) 25 000 € en report de fonctionnement.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve l'affectation du résultat 2025 tel que défini ci-dessus.
- Charge la secrétaire générale de mairie d'inscrire cette affectation au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 10/03/2026
Le Maire,
Annick BARRE

MAIRIE DE LAZ
29520